



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

délégations de service public

Question écrite n° 58118

Texte de la question

Mme Nicole Feidt expose à M. le ministre de l'intérieur que, dans un certain nombre de communes où des services publics ont été concédés à des sociétés privées, par exemple en matière de stationnement payant, les mesures visant à assurer le contrôle et le respect des règles et réglementations ont été suspendues de facto, sans doute avec le consentement des sociétés concessionnaires. Il en résulte alors une importante perte de recettes pour lesdites sociétés. Elle lui demande selon quelles mesures et modalités ces pertes pourront être compensées et si le consentement des sociétés concessionnaires étant acquis, ces réductions de recettes ne peuvent pas être assimilées à un financement par les entreprises de la campagne électorale de l'autorité municipale en place, au mépris de la loi.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58118

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1200